



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le conseil a adopté le règlement numéro 303-07-2022, règlement modifiant le plan d'urbanisme adopté par le règlement numéro 303-1991, règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul afin de modifier la description de l'affectation industrielle et le « Plan d'affectation du sol du périmètre d'urbanisation ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2023 le conseil a adopté le règlement numéro 313-92-2022, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements en vue de modifier le plan de zonage 1 / 2 annexé au règlement de zonage de manière à abroger la zone C-9 et agrandir la zone I-8 en y incorporant en totalité la zone C-9.
- 3- Les certificats de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette pour ces règlements ont été émis en date du 14 mars 2023.
- 4- Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUINZIÈME jour du mois de MARS deux-mille-vingt-trois.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP